

Technip Energies remporte un contrat majeur auprès de QatarEnergy pour le projet de GNL North Field West

Technip Energies (PARIS : TE), leader d'une joint-venture (T.ENCCCGAC JV) avec Consolidated Contractors Company (CCC) et Gulf Asia Contracting (GAC), a remporté auprès de QatarEnergy un contrat majeur¹ pour l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et la mise en service (EPCC) des installations de gaz naturel liquéfié (GNL) à terre du projet North Field West (NFW).

Ce contrat porte sur la livraison de deux méga-trains, chacun d'une capacité de 8 MTPA² de gaz naturel liquéfié (GNL). Ces trains de liquéfaction seront une réplique des deux trains actuellement en construction par Technip Energies et CCC pour le projet North Field South (NFS). À l'instar des projets North Field East (NFE) et North Field South (NFS), le projet NFW permettra de capter et de séquestrer 1,1 MTPA supplémentaires de CO₂, portant le total à 2,2 MTPA pour NFS et NFW combinés.

Ce projet d'expansion permettra de produire environ 16 MTPA de GNL et, associé aux projets NFE et NFS, portera la capacité totale d'exportation de GNL du Qatar de 77 MTPA à 142 MTPA.

Le Qatar est un pays d'importance stratégique pour Technip Energies, avec une forte présence locale depuis 1986.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes honorés de la confiance renouvelée de QatarEnergy, qui vient renforcer notre partenariat stratégique de long terme, fondé sur des valeurs partagées, l'excellence opérationnelle, la fiabilité d'exécution et une vision commune de l'avenir du GNL. Ce nouveau contrat s'inscrit dans la continuité de notre engagement sur les développements du North Field et constitue une contribution déterminante pour accompagner la croissance de la demande mondiale en GNL. Forts de notre leadership dans le GNL et aux côtés de nos partenaires de longue date CCC et GAC, nous sommes fiers de poursuivre la réalisation d'infrastructures de GNL de classe mondiale, combinant très grande échelle, performance industrielle et réduction significative de l'intensité carbone.* »

¹ Un contrat « majeur » pour Technip Energies est un contrat représentant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. Ce contrat a été enregistré au premier trimestre 2026 dans le segment Livraison de projet.

² MTPA : million de tonnes par an.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise de technologies et d'ingénierie de premier plan. Leader dans le GNL, l'hydrogène, l'éthylène, la chimie durable et la gestion du CO₂, nous contribuons au développement de marchés stratégiques tels que l'énergie, les dérivés énergétiques, la décarbonation et la circularité. Nos segments d'activité complémentaires, Technologie, Produits et Services (TPS) et Livraison de Projet, transforment les innovations en réalité industrielle à grande échelle.

Animés par des valeurs de collaboration et d'excellence dans l'exécution, plus de 17 000 collaborateurs dans 34 pays s'engagent pour allier prospérité et durabilité en faveur d'un monde conçu pour durer.

Technip Energies a généré un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros en 2024 et est cotée sur Euronext Paris. La société possède également des American Depositary Receipts négociés de gré à gré.

Pour plus d'informations : www.ten.com

Contacts

Relations investisseurs

Phillip Lindsay
Vice-président Relations Investisseurs
Tel: +44 207 585 5051
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten.com)

Relations médias

Jason Hyonne
Responsable Relations presse & Réseaux sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@ten.com)

Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « Société ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces

déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2024 déposé le 10 mars 2025 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France et dans le Rapport Financier Semestriel 2025 déposé le 31 juillet 2025 auprès de l'AFM et de l'AMF, qui comprennent une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.
